

Énoncé

Document

70^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

« Nous sommes réunis en effet, pour célébrer une journée décisive de l'histoire de notre pays : le jour où le mot de citoyenne, créé par la Révolution française, a pris sa signification. Le jour où une moitié de la France, jusque-là tenue à l'écart, a rejoint l'autre pour exercer ses droits. Le jour, enfin, où les femmes françaises furent officiellement admises à égalité avec les hommes, dans la République. Ce jour, c'était le 21 avril 1944. [...]

L'article 17⁽¹⁾ dispose en effet que : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

C'est tout simple à énoncer et cela a été très long à arracher. En quelques mots limpides, la lutte plus que séculaire pour le vote et l'éligibilité des femmes connaissait enfin sa consécration. [...]

Le droit de vote ne suffit pas, l'éligibilité non plus. Il a fallu, et ce fut un long débat aussi, que la parité puisse être introduite dans notre droit constitutionnel. Nous devons cette évolution au gouvernement de Lionel Jospin.

C'était, en définitive, la conséquence du droit au suffrage. Des progrès majeurs ont été accomplis. La loi du 9 mai 2001 a instauré ce principe pour les élections parlementaires et les pénalités seront renforcées pour les partis, il peut en arriver, qui manquent à leurs obligations. Il a fallu une nouvelle loi, la loi du 17 mai 2013, pour qu'il puisse y avoir un élargissement de la parité, puisque maintenant tous les conseils municipaux de plus de 1 000 habitants doivent respecter ce principe. [...] Mais vous êtes ici conscientes que les droits politiques, aussi fondamentaux soient-ils, que la parité, aussi nécessaire soit-elle, tout cela ne suffit pas. Et qu'il y a toujours à travailler à élaborer une nouvelle génération de droits puisque ce qu'il convient de faire c'est l'égalité réelle, l'égalité dans les rémunérations, les temps de vie et le droit tout simplement de se projeter dans l'avenir, de construire son destin.

Les chiffres ont été rappelés. Ils sont implacables. Les femmes gagnent, pour le même travail, un quart de moins que les hommes. Les femmes représentent 4/5^e des travailleuses, des travailleurs en l'occurrence, à temps partiel et le plus souvent dans des emplois précaires.

Plus d'1 million de femmes subissent chaque année des violences. [...]

Il s'agit de tout faire pour que l'égalité dans l'entreprise, la conciliation des temps de vie, la réforme du congé parental, la lutte contre la précarité, le paiement des pensions alimentaires, la protection des femmes contre les violences, tous ces sujets puissent être abordés et les droits pouvoir progresser. »

Source : Discours de François Hollande, Paris, 16 avril 2014.

Questions

1. Quels progrès ont été réalisés dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes en politique sous la V^e République ?
2. Quelles inégalités entre hommes et femmes subsistent dans la société française actuelle ?
3. Quels sont les objectifs de ce discours ?
4. Montrez l'évolution de la place des femmes dans la société française sous la V^e République.

(1) Il s'agit de l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération.